



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 13 janvier 2025

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2025 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour l'étude du projet régional d'adduction d'eau du Grand Chaumont

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commune de Lignières s'approvisionne intégralement en eau potable grâce à ses deux ressources, à savoir les sources de Chemeneau et le puits des Fèves.

Grâce à ses deux ressources, la Commune de Lignières alimente également en eau potable le réseau supérieur de la Commune d'Enges via les conduites du réseau de l'ex-SEPLE (Syndicat d'adduction d'eau potable des hauts de Lignières et Enges), jusqu'à concurrence de 10'000 m³ par année.

Il existe également une interconnexion avec le réseau du SED (Syndicat d'alimentation en eau du Plateau de Diesse) et le réseau de la Commune de Lignières de l'ex-SEPLE. Cette interconnexion permet de réaliser des échanges d'eau potable ponctuels et limités en cas de besoin. En effet, le SED n'a pas les ressources suffisantes pour approvisionner la Commune de Lignières en eau potable en cas de crise.

L'eau potable est une denrée alimentaire sans laquelle la population ne pourrait survivre. Par conséquent, son approvisionnement doit être impérativement assuré au quotidien, mais aussi en temps de crise.

D'après l'OAEC (Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise), est considérée comme "temps de crise", toute situation pendant laquelle l'approvisionnement en eau potable est sensiblement menacé, restreint ou rendu impossible, notamment en cas de catastrophes naturelles (inondations, tremblement de terre, etc.), d'accidents majeurs (pollution, panne d'électricité, etc.) ou d'actes de guerre et de sabotage.

En cas de crise, la Commune de Lignières reste responsable de l'alimentation en eau potable et se doit de garantir une alimentation minimale de 63 m³ jour, soit 15 litres d'eau potable par personne et par jour et 60 litres d'eau potable par unité de gros bétail et par jour.

Aujourd'hui, la Commune de Lignières a la possibilité de se joindre au projet régional d'adduction du Grand Chaumont initié par la Ville de Neuchâtel en 2019, afin de lui permettre de disposer d'une alimentation en temps de crise.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2025 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour l'étude du projet régional d'adduction d'eau du Grand Chaumont

Le projet d'adduction d'eau du Grand Chaumont consiste à abandonner l'alimentation actuelle en eau de Chaumont assurée par la station de pompage de Pierre-à-Bot et de créer une nouvelle alimentation de Chaumont via le réseau de la CEN (Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloise) depuis le réservoir de l'Essert situé en dessus de Frochaux. Pour ce faire, une station de pompage sera installée au réservoir de l'Essert et 7,2 kilomètres de nouvelles conduites seront posées entre le réservoir de l'Essert et celui de Chaumont. Un nouveau réservoir de 100 m³ sera construit sur les hauteurs d'Enges et fera office de pallier intermédiaire. Il permettra également d'augmenter la capacité d'alimentation en eau potable du village d'Enges et de solutionner la problématique rencontrée par celui-ci au niveau de sa défense incendie. Deux stations de pompage équiperont ce réservoir, une pour assurer l'alimentation en eau de Chaumont et l'autre pour assurer le débit sanitaire dans la conduite d'interconnexion avec Lignières. Le besoin en cas de crise de Lignières sera directement assuré par le réservoir de Chaumont, via une nouvelle conduite de 800 mètres qui sera installée entre le nouveau réservoir qui sera construit sur les hauteurs d'Enges et l'extrémité ouest du réseau de l'ex-SEPLE située aux Prés 1 à Enges.

En parallèle à ce projet d'adduction d'eau, la Ville de Neuchâtel posera également une canalisation d'eaux usées, afin de pouvoir équiper le quartier de Pré-Girard sis à Chaumont d'infrastructures de récolte des eaux usées.

Le plan de situation et le plan synoptique annexés vous permettent de visualiser l'ensemble du projet.

Les coûts de cet important projet sont estimés et répartis de la manière suivante :

1. Equipements communs aux trois entités (Ville de Neuchâtel, Commune de Laténa (Enges) et Commune de Lignières)

- Station de pompage au réservoir de l'Essert (y compris alimentation électrique) CHF 240'000.- HT
- Conduite de transport d'eau de boisson entre le réservoir de l'Essert et le nouveau réservoir intermédiaire sur les hauteurs d'Enges CHF 720'000.- HT
- Nouveau réservoir intermédiaire (y compris alimentation électrique) CHF 1'180'000.- HT

Coût total des équipements communs CHF 2'140'000.- HT

Ces coûts communs seront répartis selon les besoins journaliers respectifs en eau de chaque entité, à savoir :

- Neuchâtel 234 m³ jour, soit le 54,42% des coûts totaux des équipements communs (CHF 1'164'600.-).
- Laténa (Enges) 133 m³ jour, soit 30,93% des coûts totaux des équipements communs (CHF 661'900.-).
- Lignières 63 m³ jour, soit 14,65% des coûts totaux des équipements communs (CHF 313'500.-).

2. Equipements spécifiques à la Ville de Neuchâtel

- Conduite de transport et de distribution d'eau entre le nouveau réservoir intermédiaire sur les hauteurs d'Enges et le réservoir de Chaumont CHF 3'650'000.- HT
- Station de pompage au nouveau réservoir intermédiaire CHF 110'000.- HT
- Défense incendie du quartier Pré-Girard à Chaumont CHF 50'000.- HT
- Alimentation du cantonnier (bâtiment situé sur l'ancienne conduite de refoulement de Pierre-à-Bot) CHF 50'000.- HT
- Réseau d'eaux usées gravitaire CHF 1'100'000.- HT
- Réseau d'eaux usées sous pression (conduite + station de pompage) CHF 560'000.- HT
- Collecteur d'eaux usées Chaumont – Enges CHF 1'800'000.- HT

Coût total des équipements spécifiques à la Ville de Neuchâtel CHF 7'320'000.- HT

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2025 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour l'étude du projet régional d'adduction d'eau du Grand Chaumont

3. Equipements spécifiques à la Commune de Laténa (Enges)

- Conduite de transport entre le nouveau réservoir intermédiaire et le réservoir d'Enges CHF 403'000.- HT

Coût total des équipements spécifiques à la Commune de Laténa (Enges) CHF 403'000.- HT

4. Equipements spécifiques à la Commune de Lignières

- Station de pompage et appareillage dans le nouveau réservoir intermédiaire CHF 180'000.- HT
- Conduite de refoulement entre le nouveau réservoir intermédiaire et le réseau de l'ex-SEPLE CHF 570'000.- HT
- Adaptation de la télégestion dans le réservoir de Vorgneux CHF 80'000.- HT

Coût total des équipements spécifiques à la Commune de Lignières CHF 830'000.- HT

Le récapitulatif de l'estimation des coûts de l'ensemble du projet se présente en résumé comme suit :

- Coût total des équipements communs CHF 2'140'000.- HT
- Coût total des équipements spécifiques à la Ville de Neuchâtel CHF 7'320'000.- HT
- Coût total des équipements spécifiques à la Commune de Laténa (Enges) CHF 403'000.- HT
- Coût total des équipements spécifiques à la Commune de Lignières CHF 830'000.- HT

Coûts totaux de l'ensemble du projet CHF 10'693'000.- HT

L'estimation des coûts incombant à la Commune de Lignières se présente comme suit :

- Participation au coût des équipements communs CHF 313'500.- HT
- Equipements spécifiques à la Commune de Lignières CHF 830'000.- HT

Coût total incombant à la Commune de Lignières CHF 1'143'500.- HT

Ce projet d'adduction d'eau du Grand Chaumont revêt un statut régional et bénéficiera d'une subvention cantonale de 40%, si bien que le coût total net à charge de la Commune de Lignières s'élèvera à CHF 686'100.- HT.

Les frais engagés jusqu'à ce jour pour ce projet (étude de l'avant-projet et appel d'offres d'ingénierie) ont entièrement été pris en charge par la Ville de Neuchâtel et aucune participation financière ne sera sollicitée aux communes de Laténa (Enges) et de Lignières pour cette première phase.

La phase préliminaire étant désormais terminée, il convient dès lors de procéder à l'étude du projet à proprement parler et aux appels d'offres y relatifs, de manière à finaliser celui-ci, afin que des demandes de crédit d'engagement pour la réalisation du projet puissent être présentées aux Conseils généraux des trois communes concernées.

Conformément à la loi sur les marchés publics, un appel d'offres pour les prestations d'ingénierie lié à ce projet a été réalisé. Après avoir évalué les 6 offres reçues, le Comité d'évaluation, dans lequel MM. Denis Schleppi et Stéphane Bianchini étaient les représentants de la Commune de Lignières, a jugé que l'offre déposée par le Groupement des bureaux d'ingénieurs GVH St-Blaise SA et Buchs & Plumey SA était économiquement la plus avantageuse.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2025 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour l'étude du projet régional d'adduction d'eau du Grand Chaumont

C'est donc sur la base de cette offre et selon la clé de répartition exposée ci-dessus que la présente demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- vous est sollicitée. Les prestations d'ingénierie qui seront réalisées dans le cadre de cette étude seront les suivantes selon le phasage SIA :

- 31 Reprise de l'avant-projet, 32 Projet de l'ouvrage, 33 Procédure de demande d'autorisation et 41 Appel d'offres, comparaison et proposition d'adjudication.

Les coûts des prestations d'ingénierie liés aux phasages SIA suivants (51 Projet d'exécution, 52 Exécution de l'ouvrage et 53 Mise et service et achèvement) seront quant à eux intégrés dans le crédit de réalisation.

Selon le planning établi, nous devrions être en mesure de pouvoir vous soumettre la demande de crédit pour la réalisation de ce projet entre juin et octobre 2026, afin que les travaux puissent être réalisés en 2027.

Ce projet régional d'adduction d'eau est une opportunité pour la Commune de sécuriser son alimentation en eau potable pour les décennies à venir.

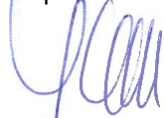
Le Canton, qui a pour mission de garantir l'adduction d'eau au niveau cantonal, soutient pleinement ce projet d'importance régional consistant à réaliser un réseau pérenne et dimensionné de façon adéquate pour répondre aux besoins actuels et futurs, notamment au niveau de l'évolution climatique.

Il est de la responsabilité des autorités communales de veiller à assurer sur le long terme la sécurisation de l'alimentation en eau potable de ses habitants aussi bien en temps normal qu'en temps de crise. Aussi, le Conseil communal vous invite donc à prendre en considération le présent rapport.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexes : - Projet d'arrêté

- Plan de situation du projet global du Grand Chaumont
- Plan synoptique du projet régional d'adduction d'eau du Grand Chaumont